



FEUILLE INFORMATION

LYS-HAUT-LAYON

Feuille hebdomadaire d'informations municipales et associatives des communes de : La Fosse-de-Tigné,

Le Voide, Les Cerqueux-sous-Passavant, Nueil-sur-Layon, Saint-Hilaire-du-Bois, Tancoigné, Trémont, Tigné, Vihiers.

INFORMATIONS COMMUNALES..

COVID-19

POUR SAUVER DES VIES, RESTEZ CHEZ VOUS

Le virus ne circule pas tout seul, c'est l'homme, porteur du virus, qui circule.

ETAT CIVIL

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ ET PASSEPORT

Tous les rendez-vous sont annulés, aucune prise de rendez-vous jusqu'à nouvel ordre

DÉCÈS / NAISSANCES

02 41 75 80 60

DÉPLACEMENTS BREFS

les déplacements brefs comme : promener son chien ou faire une activité physique, doivent se faire **À PROXIMITÉ DE SON DOMICILE** dans un rayon maximum de 500m

SOLIDARITÉ

Soyez solaires ! Pensez à vos proches fragiles et isolés, prenez des nouvelles, pensez à les appeler !

COLLECTE DES DÉCHETS

La collecte des déchets est maintenue jusqu'à nouvelle information.
Les déchèteries sont fermées.

MARCHÉ HEBDOMADAIRE

Le marché alimentaire, place Charles de Gaulle à Vihiers est maintenu le mercredi matin.

Les commerces non alimentaires sont **INTERDITS** !

LES BONS GESTES À ADOPTER

- Lavez vous les mains le plus souvent possible
- Toussez ou éternuez dans votre coude
- Evitez tout contact physique avec d'autres personnes
- Restez à distance raisonnable des autres personnes
- Si vous êtes malade portez un masque

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT

Concernant les déplacements, il vous est demandé, avant de sortir de votre domicile, de vous munir d'une attestation sur l'honneur justifiant :

- déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail (sur justificatif permanent) ou déplacements professionnels ne pouvant être différés;
- déplacements pour effectuer des achats de première nécessité dans des établissements autorisés ;
- déplacements pour motifs de santé,
- déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants;
- déplacements brefs, à proximité du domicile, liés à l'activité physique **individuelle** des personnes, , et aux besoins des animaux de compagnie.

N'oubliez pas d'indiquer vos nom, prénom, date de naissance, adresse et de dater et signer.

Des exemplaires d'attestation de déplacement dérogatoire sont mises à votre disposition dans les commerces autorisés à ouvrir. Nous vous remercions de prendre un seul exemplaire qui vous servira de modèle pour une rédaction manuscrite sur papier libre. Si vous avez une imprimante vous pouvez télécharger l'attestation sur le site de lyshautlayon.fr ou service-public.fr

FERMETURES EXCEPTIONNELLES

En raison du COVID-19 de nombreux établissements sont fermés jusqu'à nouvel ordre :

- La mairie de Lys-Haut-Layon
- Les maires déléguées
- Les agences postales
- Toutes les déchèteries de l'Agglomération du Choletais
- Le centre socioculturel «Le Coin de la Rue»
- Le cinéma «Le Ciné'fil»
- Les salles communales
- Les installations sportives

....

VOUS AVEZ DES QUESTIONS SUR LE CORONAVIRUS ?

Plateforme téléphonique d'information :
0 800 130 000 (appel gratuit)

En cas de fièvre, toux difficultés à respirer, composez le 15

Pour toutes les informations sur le Coronavirus et la situation en France
www.gouvernement.fr/info-coronavirus

PORTAGE DE REPAS

Le portage de repas à domicile est maintenu

INFORMATIONS ASSOCIATIVES...

RASSEMBLEMENTS / MANIFESTATIONS

Tous les rassemblements et toutes les manifestations sont interdit(e)s jusqu'à nouvel ordre

COLLECTE DE SANG

La collecte de sang VENDREDI 20 MARS de 16h à 19h30 – salle des fêtes de MONTILLIERS – est maintenue. N'oubliez pas de vous munir de l'attestation de déplacement dérogatoire en cochant la case 3 (déplacement motif de santé) ou la case 4 (déplacement pour ... assistance aux personnes vulnérables...)

FNACA - ANCIENS D'A.F.N. - VIHERS

La journée du souvenir et du recueillement prévue le dimanche 29 mars 2020 est annulée en raison des consignes sanitaires recommandées.

CLUB DE L'AMITIE DE VIHERS

Pas de club pour une durée indéterminée